



# JE VOTE PRO-CHOIX

---

- Pour protéger le droit à l'avortement
- Pour bloquer les projets de loi anti-choix
- Pour défendre la liberté des femmes et personnes enceintes de choisir
- Pour s'opposer au système Patriarcal

**FQPN**  
fqpn.qc.ca



# JE VOTE PRO-CHOIX

---

- Pour protéger le droit à l'avortement
- Pour bloquer les projets de loi anti-choix
- Pour défendre la liberté des femmes et personnes enceintes de choisir
- Pour s'opposer au système Patriarcal

**FQPN**  
fqpn.qc.ca

## ⚠️ SAVEZ-VOUS QUE...



**Projets de loi :**  
les politicien.es anti-choix ont  
proposé **50 projets de loi  
pour restreindre le droit à  
l'avortement depuis 1988.**

Le parti conservateur a voté  
unanimement en faveur de  
restrictions en 2023.

**Nombre d'avortements :** En 2017, selon l'institut de la statistique  
du Québec (ISQ), il y a eu **21 203 avortements** alors que  
ce nombre était de 26 997 en 2003, ce qui représente une  
**diminution importante de 21%**. La principale cause  
de cette diminution est un meilleur accès à la contraception.



**Criminalisation :** Il est faux de croire que de criminaliser  
l'avortement ou le restreindre en fait diminuer le nombre. La  
réalité est tout autre. Les femmes et les personnes enceintes vont  
jusqu'à mettre leur vie en péril pour interrompre une grossesse  
non désirée. **Criminaliser l'avortement ne le fait pas  
disparaître, mais le rend plus dangereux.**



le

**Moyen de contraception :** Il y a  
**une fausse croyance** comme  
quoi l'avortement est utilisé comme  
une méthode contraceptive. D'ail-  
leurs, aucune méthode contracep-  
tive n'est sûre à 100%. L'avortement  
n'est jamais une décision prise à  
la légère. Il s'agit du résultat d'un  
processus mûrement réfléchi.



## ⚠️ SAVEZ-VOUS QUE...



**Projets de loi :**  
les politicien.es anti-choix ont  
proposé **50 projets de loi  
pour restreindre le droit à  
l'avortement depuis 1988.**

Le parti conservateur a voté  
unanimement en faveur de  
restrictions en 2023.

**Nombre d'avortements :** En 2017, selon l'institut de la statistique  
du Québec (ISQ), il y a eu **21 203 avortements** alors que  
ce nombre était de 26 997 en 2003, ce qui représente une  
**diminution importante de 21%**. La principale cause  
de cette diminution est un meilleur accès à la contraception.



**Criminalisation :** Il est faux de croire que de criminaliser  
l'avortement ou le restreindre en fait diminuer le nombre. La  
réalité est tout autre. Les femmes et les personnes enceintes vont  
jusqu'à mettre leur vie en péril pour interrompre une grossesse  
non désirée. **Criminaliser l'avortement ne le fait pas  
disparaître, mais le rend plus dangereux.**



le

**Moyen de contraception :** Il y a  
**une fausse croyance** comme  
quoi l'avortement est utilisé comme  
une méthode contraceptive. D'ail-  
leurs, aucune méthode contracep-  
tive n'est sûre à 100%. L'avortement  
n'est jamais une décision prise à  
la légère. Il s'agit du résultat d'un  
processus mûrement réfléchi.

